



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Distribution et qualite

Question orale n° 1107

Texte de la question

L'arrêt de l'exploitation des mines de fer dans le bassin ferrifère lorrain et l'arrêt des pompages des eaux d'exhaure par l'exploitant minier bouleverse la disponibilité et la qualité de la ressource en eaux souterraines, les conditions de son écoulement en surface, et induit des conséquences sur l'alimentation en eau potable de plus de 300 000 personnes. La qualité des réservoirs souterrains se trouve temporairement et pour plusieurs années au moins, dégradée essentiellement par des sulfates pendant la phase d'envoyage et rend pour l'instant cette eau impropre à la consommation. La disponibilité des réservoirs dont la qualité n'est pas altérée par l'envoyage est très insuffisante. Par ailleurs, les rivières sont menacées d'assèchement sur tout ou partie de leur cours et leur débit doit être soutenu artificiellement si on souhaite qu'elles ne disparaissent pas. Les collectivités locales concernées ayant dû consentir des investissements énormes pour la qualité et la sécurité de leur alimentation en eau potable, ainsi qu'en matière d'assainissement et d'épuration, cela se traduit dans certaines communes par des hausses du prix de l'eau qui sont insupportables pour le consommateur. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle intervient dans une région qui a subi un très important préjudice du fait de la cessation minière. Regrettant par ailleurs qu'un accord conventionnel relatif à une compensation financière par l'exploitant minier n'ait pas pu être finalisé, les collectivités estiment que les aides des pouvoirs publics qu'elles ont pu mobiliser au plan local et régional, sont insuffisantes pour compenser ce préjudice. Partageant l'inquiétude des élus face à cette situation et son évolution, ainsi que sur les risques sociaux qui pourraient survenir, M. Claude Gaillard demande à Mme le ministre de l'environnement quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre pour aider les collectivités locales à faire face à cette situation.

Texte de la réponse

Mme le président. M. Claude Gaillard a présenté une question no 1107.

La parole est à M. Claude Gaillard, pour exposer sa question.

M. Claude Gaillard. Madame le secrétaire d'État chargé de la francophonie, ma question est adressée à Mme le ministre de l'environnement.

L'arrêt de l'exploitation des mines de fer dans le bassin ferrifère lorrain et l'arrêt des pompages des eaux d'exhaure par l'exploitant minier bouleverse la disponibilité et la qualité de la ressource en eaux souterraines, les conditions de son écoulement en surface, et induit très naturellement des conséquences sur l'alimentation en eau potable de plus de 300 000 personnes.

La qualité des réservoirs souterrains se trouve temporairement, et pour plusieurs années au moins, dégradée essentiellement par des sulfates pendant la phase d'envoyage et rend pour l'instant cette eau impropre à la consommation.

La disponibilité des réservoirs dont la qualité n'est pas altérée par l'envoyage est très insuffisante.

Par ailleurs, les rivières sont menacées d'assèchement sur tout ou partie de leurs cours et leur débit doit être soutenu artificiellement si on souhaite qu'elles ne disparaissent pas.

Les collectivités locales concernées ayant dû consentir des investissements énormes pour la qualité et la sécurité de leur alimentation en eau potable, ainsi qu'en matière d'assainissement et d'épuration, cela se traduit

dans certaines communes par des hausses du prix de l'eau qui sont insupportables pour le consommateur. Cette situation est d'autant plus preoccupante qu'elle intervient dans une region qui a subi un tres important prejudice du fait de la cessation miniere, apres en avoir subi d'autres, quelques annees auparavant, et tout aussi considerables, avec la crise de la siderurgie - M. le ministre de l'industrie connait bien le sujet.

Regrettant par ailleurs qu'un accord conventionnel relatif a une compensation financiere par l'exploitant minier n'ait pas pu etre finalise, les collectivites estiment que les aides des pouvoirs publics qu'elles ont pu mobiliser sur les plans local et regional sont insuffisantes pour compenser ce prejudice.

Je partage l'inquietude des elus devant une telle situation et devant les risques sociaux qui pourraient survenir. Pouvez-vous me dire, madame le ministre, quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour aider les collectivites locales a y faire face ?

Mme le president. La parole est a Mme le secretaire d'Etat charge de la francophonie.

Mme Margie Sudre, secretaire d'Etat charge de la francophonie. Monsieur le depute, Corinne Lepage m'a chargee de repondre a la question que vous posez.

L'exploitation du minerai de fer lorrain, situe en dessous du reservoir aquifere des calcaires du Dogger, a exige une exhaure tres importante, de l'ordre de 200 millions de metres cubes par an, ce qui a bouleverse les equilibres naturels. Les ressources souterraines en eau potable et le trace meme du reseau hydrographique en ont ete profondement affectes.

L'arret de l'exhaure, a la fermeture des mines, n'a pas retabli la situation anterieure: l'approvisionnement en eau potable reste gravement perturbe en quantite et qualite et les rivieres sont menacees d'assechement.

Le secteur concerne s'etend sur les departements de Meurthe-et-Moselle, et de Moselle et represente 1 000 kilometres carres environ.

Le prefet de Meurthe-et-Moselle a prescrit des mesures d'urgence a l'exploitant avant l'envoyage des galeries d'exploitation; la perturbation profonde de l'hydrographie exigera cependant une intervention perenne relativement lourde pour assurer le debit des rivieres et l'alimentation en eau potable.

Par ailleurs, l'exploitant considere que l'abandon des travaux miniers met fin a ses obligations des lors qu'il accepte de financer des mesures de reamenagement; il n'envisage de devoir satisfaire qu'a des obligations strictement limitees dans le temps, ce qui pose le probleme de l'entretien ulterieur des installations et ne manque pas de preoccuper les collectivites locales et les syndicats intercommunaux.

C'est pourquoi les collectivites concernees considerent qu'elles subissent un tres important prejudice du fait de la cessation d'activite miniere et des investissements qu'elles doivent realiser en consequence en matiere d'eau potable. Elles estiment donc ne pas etre en mesure de prendre la maitrise d'ouvrage du soutien du debit des rivieres.

Une commission locale de l'eau a ete constituee en 1994 pour preparer un schema d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin, qui n'est pas encore defini a ce jour, ce qui ne permet donc pas de fonder les decisions qu'impose la mise en oeuvre d'une politique globale de gestion de l'eau.

Le prefet de Meurthe-et-Moselle a rendu compte a Mme Corinne Lepage des travaux d'ores et deja realises et du caractere tres conflictuel de la situation. Il a souhaite, en raison de la complexite des problemes poses, qui se situent a la fois au niveau scientifique, sanitaire, juridique et financier, que ce dossier fasse l'objet d'une analyse interministerielle conduite conjointement par les ministeres chargees de l'environnement, de l'industrie et de l'interieur.

C'est pourquoi Mme Corinne Lepage a demande le 18 avril dernier a la mission d'inspection specialisee de l'environnement de bien vouloir conduire une mission d'inspection conjointement avec ces deux ministeres. Apres un examen de la situation locale, cette mission devra proposer des solutions pour garantir la perennite de l'approvisionnement en eau potable et l'ecoulement des cours d'eau.

Au-dela de cette situation locale, la fermeture des mines souleve des problemes juridiques complexes. Mme Corinne Lepage proposera donc a notre collegue charge de l'industrie de saisir le conseil general des mines d'une demande d'avis sur l'ensemble des problemes de principe.

Mme le president. La parole est a M. Claude Gaillard.

M. Claude Gaillard. Madame le secretaire d'Etat, je vous remercie pour votre reponse dans laquelle vous avez confirme l'importance du probleme.

A la commission de l'eau, dans mes fonctions de president du comite de bassin, je vois bien les choses evoluer. Ce que l'on voit moins, c'est comment tout cela va etre finance dans le temps. Dans certaines communes aujourd'hui la taxe d'eau et d'assainissement est deja superieure a 20 francs, alors que la region est difficile.

Je compte donc sur la solidarite, sur le dynamisme et sur l'efficacite de nos ministres - et je salue la presence ici de M. le ministre de l'industrie - pour que nous puissions trouver une solution dans des delais rapides et avec l'accord de M. le ministre delegue au budget.

Il convient d'eviter toute iniquite. La solidarite nationale a joue pour le fer et la siderurgie. La region a deja perdu des emplois. Et, en plus, il y aurait un rencherissement de l'eau, qui pratiquement releve aussi du service public !

Mais je suis tres sensible aux efforts consentis. Je remercie d'avance l'Etat pour sa solidarite. C'est au niveau national qu'il faut aborder la question. Un grand debat est devant nous: la facon de trouver la reponse nous confortera dans la confiance que nous temoignons a notre gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Gaillard Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1107

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 1996, page 3493

Réponse publiée le : 5 juin 1996, page 3735

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 mai 1996